Économie et développement
ISSN: 2353-0286/ E-ISSN: 2600-6995
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/299
ASJP Algerian Scientific Journal Platform
Volume: 09 N°: 01 (2021) P 87-99

L'économie sociale et solidaire un levier pour le développement local et l'amélioration du bien-être des citoyens : cas du village de TAZROUT (Assif-El- Hammam) dans la wilaya de Bejaia

Social and solidarity economy, a lever for a local development and improving the Walfare of citizens: the case of the village of TAZROUT (Assif-El-Hammam; Béjaïa)

HADDADI Lounas [1] *, TITOUCHE Rosa [2]

[1] Maître Assistant- classe A, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (Algérie), *Email.* ***Pg2045ummto@yahoo.fr***
[2] Maître Assistant- classe A, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (Algérie), *Email.* ***Rosa_titouche@yahoo.fr***

Date de réception : 29/04/2019 **Date de révision :** 02/03/2021 **Date D'acception :** 30/06/2021

Résumé :

La mondialisation, dans sa fulgurante avancée, a certes ramené le développement pour bon nombre de pays, mais il y'en a aussi qui sont restés à la marge de ce processus, destinés à la subir et non pas à en bénéficier. Les populations de ces pays n'ont pas eu d'autres choix que d'essayer de trouver des solutions alternatives pour survivre. C'est dans ce contexte qu'est apparue la notion d'économie sociale et solidaire. En effet, cette dernière permet une prise en charge adéquate des besoins sociaux des personnes concernées. Dans notre contribution, nous tenterons de montrer l'importance de l'organisation sociale au sein du village de TAZROUT et comprendre comment une organisation citoyenne peut enclencher une dynamique de développement local, pouvant améliorer le bien-être des citoyens.

Mots-clés : Économie sociale et solidaire; Développement; Local; Dynamique; Intérêt général; bien-être.

Codes de classification Jel : A13; H14; O17.

Abstract:

Globalization, in its dazzling progress, has undeniably reduced the development for many countries; however, there are some that have remained on the sidelines of the globalization process, and rather than taking advantages of its benefits, they have taken the burnt of it. Population of these countries had no choice other than finding alternative solutions to survive. It is in this context that the concept of social solidarity economy first emerged. Indeed, the latter ensures an adequate management of the social needs for the people concerned. This contribution attempts to show the importance of social organization within the village of TAZROUT and to clarify how citizen's organization can build momentum for local development and improve the citizens' welfare.

Keys words: Social and solidarity economy; Economy; Development; Local; dynamic; general interest; welfare.

JEL classification codes: A13; H14; O17.

* **Auteur correspondant**

1. Introduction :

En Kabylie, l'économie sociale et solidaire semble être importante, et ce malgré le fait que cet espace ne soit pas considéré comme étant attractif en termes d'investissements (productifs). Ces derniers se heurtent à de nombreuses contraintes qui constituent un frein au développement local, notamment l'absence d'assiettes foncières dont la propriété est quasi- privée ainsi que le caractère montagneux de la plupart des villages perchés au sommet des montagnes. Toutefois, il importe de relever que le seul préalable pour remédier à ce constat (ô combien négatif) serait donc de mettre en marche un processus basé sur la solidarité et qui serait peut-être, une solution plus adaptée aux spécificités de la région. Afin de pouvoir saisir cette dynamique de solidarité et dans une perspective d'asseoir une réelle dynamique de développement local, nous avons tenté de faire le rapprochement empirique sur ce concept d'économie sociale et solidaire à travers le cas du village de TAZROUT de la commune d'ADEKKAR (wilaya de Bejaia), dans laquelle nous examinerons de près les actions menées par la Tajmaât (association du comité de village-ACV).

Connu par son mode d'organisation démocratique, non loin du modèle de la cité grecque, « la Tajmaât » peut être appréhendée comme une forme d'organisation ancestrale et originale qui structure un territoire habité par des populations qui partagent le plus souvent, les mêmes valeurs historiques, culturelles et sociétales. Le regain d'intérêt porté sur les modes d'organisation sociales en Kabylie, ce territoire ancestral sur lequel nous vivons aujourd'hui et pour toujours, est un fait majeur de nos jours. L'objectif principal de cette structure organisationnelle étant de penser un mieux vivre ensemble suivant une logique de solidarité autours de l'intérêt général, tout en prenant en charge les affaires de la cité et ce en recourant au droit coutumier bien pensé, et tout en tenant compte, sur la base d'un accord consensuel, des spécificités sociales locales.

Dans son œuvre « le fils du pauvre », Mouloud FERAOUN décrit la Tajamaât comme le cœur du village, où se réunissent les Hommes. Il est, en effet, un espace qui se caractérise par de « ... larges dalles de schistes sur cinquante centimètre de maçonnerie indécise, contre les pigeons des maisons, forment les bancs (Feraoun, 1982, p. 9) de la Tajmaât sur lesquels se retrouvent hommes et enfants pour disserter, se reposer, faire silence, se côtoyer… le lieu est ainsi conçu, avec une toiture à claire-voie, où il fait doux en hiver et frais durant les mois d'été ».

Ce beau lieu de la Tajmaât est une sorte de conseil, où se réunissent et se rencontrent l'ensemble des citoyens pour discuter et débattre des affaires de la cité (du village, proprement dit). Les réunions sont souvent hebdomadaires et se déroulent le plus souvent chaque vendredi.

À travers cette contribution, nous tenterons de présenter l'économie sociale solidaire dans une configuration territoriale relevant du monde rural et dont l'organisation de la vie des affaires de la collectivité relève essentiellement de la responsabilité commune, représentée par une structure ancestrale qui est la Tajmaât ou l'association du comité de village autrement qualifiée par les textes de loi. Dans cette espace, la forme primaire de solidarité est celle dite familiale, qui s'étend ensuite au village puis à la région où les associations à caractère social y sont d'ailleurs légion. Et pour bien mener à bien notre analyse, nous avons choisi le village de TAZROUT à Assif-El-Hammam * dans la wilaya de Bejaia. Le choix de ce village s'est naturellement imposé à nous de par l'importance de la dynamique citoyenne, réunie autour d'un projet collectif visant à améliorer le bien-être collectif des villageois, notamment à cause des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et la volonté de contribuer au développement local-durable.

* Ce village, qui se situe dans la zone limitrophe entre les deux wilayas de Bejaia et de Tizi-Ouzou- non pas loin de la commune de Yakourene (T-O), est très connu par ses ressources thermales

2. L'économie sociale et solidaire : quelques aspects théoriques et origine du concept

Depuis presque maintenant deux à trois bonnes décennies, la réflexion autour de la participation de la société civile dans le domaine du développement économique et du développement social, ne cesse d'alimenter les débats autour de ce qu'aujourd'hui, nous qualifions d'Économie sociale et solidaire.

Nous nous posons de ce fait les questions suivantes : Qu'est-ce qu'une économie sociale et solidaire ? Quels sont ses principes et ses objectifs ?

2.1 Le concept de l'économie sociale et solidaire

Du point de vue empirique, le développement de cette discipline en Europe s'est réalisé au cours de différentes étapes, suivant un ordre chronologique qui correspond à des changements profonds des sociétés, depuis le début du 19ème siècle.

Ces changements ont été réalisés sous l'effet de la grande influence des courants de l'associationnisme ouvrier et le catholicisme social. L'organisation de ces activités économiques sous formes associative, coopérative ou mutualiste a influé par la suite, et de façon considérable sur la mise en place des systèmes de protection sociale et d'État-providence dans la seconde moitié du 20ème siècle (Ahmed Zaid, Abdelkhalek, & Ouelhazi, 2013, p. 16)

Dans ce qui suit, nous présenterons aussi bien les aspects théoriques qu'empiriques qui fondent cette nouvelle économie sociale et solidaire.

2.1.1 Définition de l'économie sociale et solidaire

Du point de vue théorique comme du point de vue empirique, la référence de l'économie sociale remonte au début du 19ème siècle. Mais cette référence n'a émergé que dans le dernier tiers du 20ème siècle (Lévesque & Mendell, 2005, p. 2).

Le renouveau de l'économie sociale a été profondément marqué par la crise du début des années 1980 et le contexte de mondialisation, d'ouverture des marchés, des mutations politiques et socio-économiques, ainsi que la reconfiguration du rôle de l'Etat qui coïncidait avec l'émergence des questions sociales relatives à l'exclusion, à la ségrégation et aux inégalités sociales entre les différentes couches qui composent la société.

Sur ce dernier volet, nous pouvons que constater le fait que le débat sur le principe de redistribution a pris le dessus en faveur de l'économique, tout en faisant référence essentiellement à la vision de **R. Musgrave** des fonctions principales de l'Etat moderne*, telles qu'elles étaient exposées dans son ouvrage ayant pour intitulé « the théorie of public finance ». Ainsi, selon l'auteur, la redistribution peut se définir comme étant « le partage des ressources et des revenus dans une optique de réduction des inégalités et de la recherche d'une plus grande justice sociale »(TEULON, 2000, p. 22) D'autres précurseurs de cette question peuvent être cités, à l'image de J. RAWLS, Amartya SEN, Fréderic WEBER, P. DERYCKE et G. GILBERT à propos de la localisation des services publics et J. Stiglitz pour qui les mécanismes de la redistribution s'interfèrent aux principes de l'efficacité économique.

D'un point de vue conceptuel, l'économie sociale solidaire, et selon le Conseil Wallon de l'Économie Sociale, peut être définie comme une économie qui « … se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

* Selon **Musgrave**, les mission d'un État se résume autours de trois fonctions principales : **(a)** l'allocation des ressources, **(b)** la redistribution des revenus et **(c)** la stabilisation macro-économique

- La finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit,
- L'autonomie de gestion,
- Le processus de décision démocratique,
- La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ».

Quant à l'IPEMED, l'ESS se définit comme une alternative prenant en compte la nécessaire recomposition des rapports entre économie et société(TEULON, 2000, p. 20).

Sur ce point, il est question de rappeler les travaux de Karl POLANYI pour sa critique de l'économie formelle en mettant en avant sa théorie de « l'encastrement », où l'économie s'inscrit fortement dans des règles sociales, culturelles et politiques qui régissent certaines formes de production et de circulation des biens et services. Pour POLANYI, l'économique est un des principes de fonctionnement de la société, puisque les relations sociales de l'Homme englobent son économie. Son argumentaire principal tient exclusivement à une analyse purement anthropologique qui consiste à dire que les mobiles des individus dans la société sont multiples et ne se résument plus au seul intérêt personnel. De ce fait, il est reconnu que l'homme agit de manière à garantir sa position sociale, ses droits et ses avantages sociaux.

Du point de vue de la théorie des conventions, qui met en relief la complémentarité entre l'économique et le sociologique en liant les concepts de la rationalité, de la valeur et de la coordination (Bessis & Hillenkamp, 2013, p. 1), il est important d'insister sur le fait que l'ESS doit s'articuler autour des aspects suivants (Bessis & Hillenkamp, 2013, p. 4) :

- La pluralité de ses pratiques de production, d'échange et de financement ;
- Ses valeurs, comme point de référence pour l'action, et;
- Son objectif de changement social institutionnel et d'innovation sociale.

Toutefois, l'économie sociale et solidaire regroupe deux concepts fondamentaux en un. Il s'agit, entre autre de l'économie sociale et de l'économie solidaire.

L'économie sociale est un concept qui fait référence aux initiatives économiques et sociales fondées sur des principes autres que la rentabilité et la rémunération du capital. Définie par le statut de ses acteurs (coopératives, associations, mutuelles), elle se caractérise par la liberté d'adhésion, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus (non-rémunération du capital), l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics et la gestion interne démocratique.

Selon J-L. LAVILLE (Seus, 2008, p. 72), l'économie solidaire est fortement ancrée dans le local et dans la proximité, puisqu'elle est créée et mise en place par des usagers soucieux de répondre à un manque d'offre de la part du secteur privé ou de l'Etat. Le but n'est pas avant tout de poursuivre une activité lucrative, ni d'accumuler du capital, mais d'assurer la satisfaction des besoins de l'Homme ainsi que son épanouissement au sein de la société. De ce fait, elle a un fort caractère *« réciprocitaire [*]». À cet effet, il importe de dire que l'espace Kabyle s'inscrit fortement dans cette description, puisque la plupart des villages cherchent le plus souvent à trouver les moyens nécessaires pour sortir leurs villages de l'isolement et des difficultés liées au relief géographique et aux contraintes financières qui s'y rattachent. Et c'est la raison pour laquelle nous observons*

[*] Selon BECKER.L.C, dans son essaie « Reciprocity- publié en 1986 », ce concept de réciprocité est étroitement lié aux notions et valeurs de justice, d'équité, d'obligation de gratitude, de responsabilité envers les générations futures et d'obligations d'obéissance aux lois. Et pour Polanyi, dans ces travaux, affirme que la réciprocité, et pour qui cette notion comme celle de la redistribution, qui est un acte économique spécifique, doit être distinguée de l'échange ; peut être définie comme étant un ensemble de mouvements existants entre points de corrélation de groupes sociaux symétriques.

aujourd'hui une véritable dynamique citoyenne qui vise à asseoir une véritable politique de développement communautaire concentrées autours des de l'amélioration des bien-être collectif et de l'intérêt général, par conséquent.

Selon le même auteur, l'économie solidaire peut se définir comme étant l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel. De la sorte, elle contribue à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens.

Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités, non par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste, etc.), mais par leur double dimension, économique et politique, qui leur confèrent leur originalité. Ainsi, et selon le même auteur, l'économie solidaire se caractérise par un ensemble de critères socio-économiques :

- L'implication des usagers dans la conception et dans le fonctionnement des services,
- L'hybridation des ressources (ressources marchandes obtenues par le produit des ventes, ressources non marchandes émanant de la redistribution assurée par l'État, ressources non monétaires de l'engagement de personnes bénévoles ou de prêts en nature),
- Les circuits courts favorisant les échanges directs entre producteurs et consommateurs,
- L'identité éthique proche des grandes valeurs auxquelles se rattache l'économie sociale.

Suivant ces critères, l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale. Toutefois, l'économie solidaire se définit plutôt par ses finalités : assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement* (Collette & Pigé, 2008, p. 8).

2.1.2 Les principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire

Pour s'intégrer dans l'**économie sociale et solidaire**, il faudrait être d'accord avec ces grands principes :

- **La *non-lucrativité* et la juste répartition des excédents :** Les excédents financiers ne peuvent pas donner lieu à une appropriation individuelle. Bénéfices, excédents, dividendes sont répartis entre les investissements, les réserves financières sont destinées à l'outil de travail.
- **La gestion démocratique :** par ce critère, nous sous-entendons l'instauration interne de règles de direction et d'instance décisionnelles propres à la structure, mandatée selon des modalités démocratiques suivant le principe de « un homme vaut une voix ».
- **La libre adhésion :** ce qui signifie que personne ne doit obliger qui que ce soit à adhérer à une structure de l'économie sociale et solidaire. En d'autres termes, cela suppose qu'il ne doit y avoir aucune discrimination, ni quiconque barrière à l'entrée.
- **La solidarité :** Adhérer à une structure de l'**économie sociale et solidaire**, c'est se mettre au service d'un **projet collectif** et non d'un projet conduit par une seule personne ou visant à faire du profit.

2.2 L'économie sociale et solidaire : une discipline fondée sur le développement participatif

Du point de vue de l'analyse territoriale, l'économie solidaire fait souvent références aux modes d'organisation des personnes qui partagent le même territoire et par conséquent, les mêmes intérêts, les valeurs et le devenir commun de la collectivité.

* *Selon ces deux auteurs, le secteur solidaire rassemble un ensemble diversifié de pratiques économiques comme, par exemple, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire, le commerce équitable, les structures en faveur du développement durable*

Toutes ces considérations doivent être comprises dans ce que nous qualifions de développement local durable dont la dynamique ne peut être assurée et assumée que par la participation de toutes les parties prenantes.

2.2.1 Définition du développement local participatif

Le développement local se voit attribuer une place résiduelle au nom de la cohésion et de la solidarité. Il est reconnu comme une stratégie annexe, plus efficace et moins coûteuse que le recours à un financement intégralement public, pour les "*laissés-pour-compte*" de l'économie réelle. Ainsi, et pour tout, plusieurs approches d'analyse de la gouvernance locale font référence aux notions de « renforcement des capacités », de « développement local durable », de « la solidarité », etc.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, le PNUD (1997) le considère comme « le processus par lequel les particuliers, les groupes, les organisations, les institutions et les sociétés accroissent leurs aptitudes à exercer des fonctions essentielles, résoudre des problèmes, définir et remplir des objectifs ; et à comprendre et à gérer leurs besoins en développement dans un contexte global et de manière durable » (Ayeva, 2003, p. 13).

Selon la Banque mondiale, « *la notion de « Capacités » fait référence aux gens, institutions et pratiques qui permettent aux pays de réaliser leurs objectifs de développement. Le renforcement des capacités n'est pas synonyme d'investissement physique; il fait référence beaucoup plus à la formation ou à l'établissement d'institutions. Une augmentation de capacité inclut l'acquisition de connaissances par l'action, et le développement à terme de pratiques plus effectives. Le renforcement des capacités est un investissement en capital humain, en institutions et pratiques, et un moyen pour une fin, plutôt qu'une fin en soi. Pour que le renforcement des capacités soit effectif, il doit mettre l'accent sur le programme de développement de chaque pays* » (SOMÉ, 2004, pp. 8-9). Dans le contexte de notre travail, la notion de pays fait référence à une entité territoriale bien déterminée, qui n'est autre que le territoire local (commune, village ou *Thadarth,* autrement dit en Kabyle).

Toutefois, cette notion de renforcement des capacités est inscrite dans des objectifs de cohésion sociale et d'intérêt général, qui devront permettre un mieux vivre ensemble de la population vivant sur le même territoire local. En effet, les échecs des modalités de prestation des biens publics, l'économie du non profit, ou le tiers secteur est souvent vu comme une panacée.

Aux mécanismes de redistributions des revenues, à la localisation des biens publics ainsi que les modalités d'accès aux infrastructures de services publics de base, les structures d'organisation sociales locales, comme la *Tajmaât* en Kabylie, pourraient par conséquent, se substituer aux structures institutionnelles des administrations publiques locales.

Théoriquement, les auteurs de l'école des « choix institutionnels » ont souvent reconnu le rôle du tiers secteur dans la satisfaction des besoins locaux et l'amélioration du bien-être social des citoyens.

Et, bien évidemment, le fait que les organisations des structures sociales-citoyennes soient associées par les collectivités publiques (État et collectivités locales) et reconnues en tant acteurs institutionnels à part entière, il est devenu normal de dire que cet état de fait s'inscrit dans le prolongement et de la transformation du rôle de l'Etat dans ses aspects économiques et sociaux.

Le recours aux structures sociales-citoyennes par les populations rurales, qui sont d'ailleurs, historiquement, culturellement et socialement fondées, peut se justifier par la perte de confiance des citoyens envers leurs gouvernants, l'éloignement, l'émergence de nouvelles préoccupations de la population (le désir de sauvegarde des valeurs identitaires communes et les us et traditions).

Quant au développement local durable, celui-ci n'est que l'œuvre de la participation de toutes les parties prenantes qui composent le territoire, en tenant compte des atouts dont il dispose sans

compromettre l'intérêt des générations futures ; et tout doit être construit autour de cette fameuse équation : « *Mieux penser le territoire et organiser son avenir* ».

2.2.2 Les objectifs de l'économie sociale et solidaire :

En principe, l'ESS peut également être désignée comme étant l'ensemble des acteurs socio-économiques qui ont pour mission principale de renforcer et de consolider la solidarité sociale et de développer un ensemble de mécanismes pouvant créer de la valeur ajoutée sociale, partant d'un engagement collectif des citoyens vivant en société. Par conséquent, il importe de rappeler que, pour réussir cette mission, les citoyens doivent être solidaires entre eux. Une solidarité qui, dans une approche positive, doit contribuer à l'émergence d'une dynamique de développement local participatif, où le territoire doit être considéré dans son ensemble, relativement aux valeurs culturelles, historiques, traditionnelles et du vivre ensemble (le destin commun).

De tout cela, nous pouvons aisément comprendre que l'économie sociale et solidaire est fondée essentiellement sur les objectifs que nous vous présenterons dans le cas pratique, à savoir : La création de la valeur ajoutée, l'équité sociale et la construction comme la protection et la promotion de l'espace vécu.

Afin de pouvoir comprendre ces aspects de solidarité citoyenne qui s'exercent dans le cadre de la Tajmaât en Kabylie, nous avons choisi comme cas d'étude l'association du comité de village de TAZROUT d'Assif-El-Hammam dans la commune et de la daïra d'ADEKKAR dans la wilaya de Bejaia.

3. Étude de cas : La solidarité au service de la collectivité des personnes au niveau du village de TAZROUT

3.1 Présentation du village :

Le village de TAZROUT se situe à l'ouest de la wilaya de Bejaia sur la zone frontalière avec la wilaya de Tizi-Ouzou. Sur le plan administratif, le village fait partie intégrante de la circonscription administrative de la commune et de la daïra d'ADEKKAR.

Du point de vue stratégique, la localité se situe sur la route nationale N° 12 et constitue un point de passage vers la station thermale située à Assif-El-Hammam, un village voisin.

Le village compte 1085 habitants, qui sont fortement liés par des liens familiaux. Ils sont de ce fait, unis par le Mausolée M'HEMED OUALI, où fut enterré l'ancêtre du village, qui ensuite a été considéré comme un saint.

Cette localité est à vocation agricole et riche en ressources hydriques. Pour ce qui est de l'agriculture, elle concerne principalement les activités suivantes : élevage, l'apiculture et l'arboriculture (olivier, figuier, pommier et caroubier).

Figure N° 01 : Vue panoramique sur le village de TAZROUT



3.2 L'organisation du village : présentation de l'association du comité du village

Le mouvement associatif du village de TAZROUT a une origine ancestrale, héritée d'une génération à une autre depuis la création du village, ancrée essentiellement dans la structure traditionnelle de Tajmaât.

Comme toute structure démocratique dans l'espace des territoires kabyles, la Tajmaât est représentée par un membre de chaque grande famille (*Addrum*), dont l'organisation est purement horizontale. Cette structure a pour objectif la gestion des affaires courantes du village. Elle veille de ce fait, à l'égalité et à l'amélioration du bien-être du village.

3.2.1 Création de l'association du comité de village (A.C.V) :

Avec la promulgation au début des années 1990 de la loi sur la création et l'organisation des associations, la Tajmaât, considérée jusqu'alors comme la structure de gouvernance des villages, s'est institutionnalisée en prenant la forme d'une association de comité de village, réglementairement encadrée par les textes de lois en vigueur.

Ce changement vers l'institutionnalisation de la Tajmaât a eu lieu à partir de 1998, où elle a été chargée de deux grandes missions, à savoir :

- Une mission associative qui constitue un acte légal, lui conférant une représentation (reconnaissance) au niveau des collectivités locales (commune, daïra, wilaya/APW).
- Une mission ancestrale dont le rôle est de gérer les affaires courantes du village, tout en veillant à ne pas faire de rupture avec les valeurs coutumières.

3.2.2 Les missions de l'A.C.V :

Selon les statuts arrêtés régissant le fonctionnement de l'A.C.V, il est mentionné que l'association a pour but essentiel de :

- Résoudre les problèmes sociaux des résidents du village en concertation avec les autorités locales, notamment : Le réseau d'eau potable et les infrastructures (routes, éclairage, biens d'utilité publique) ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des résidents du village et lutter contre les fléaux sociaux ;
- Aider à préserver les coutumes et les traditions des ancêtres ;
- Et s'engager à ne pas poursuivre d'autres objectifs que ceux déclarés.

3.2.3 La solidarité villageoise au service du bien-être du citoyen :

Plusieurs actions ont été menées par l'A.C.V de TAZROUT, sur le plan économique, social et culturel.

a- Sur le plan économique :

La promotion des produits du terroir, notamment le miel, l'huile et les récoltes de fruits. Cette stratégie vise essentiellement l'autosuffisance du village, en incitant les habitants à consommer les produits locaux, donc leurs propres produits. Elle est aussi valable pour la filiale avicole. À ce sujet, il est important de souligner le rôle primordial joué par le dispositif PPDRI [*] qui a permis au village de bénéficier d'un important projet d'ouverture de pistes agricoles. Ce dernier a permis la réalisation de nombreux projets qui n'étaient même pas imaginables auparavant. En effet, il nous a été donné d'observer au niveau de ce village, non seulement le développement de l'activité d'élevage bovin, ovin et l'apiculture, mais surtout la réconciliation de l'homme avec sa terre natale, jadis abandonnée.

À cet effet, nous tenons à démontrer l'importance de ce programme PPDRI dans la dynamisation de l'espace local. Or, depuis l'ouverture des pistes agricoles, les énergies sont pratiquement libérées surtout dans tout ce qui touche à l'élevage et la plantation comme le greffage des arbres.

a-1 Élevage :

- **Avicole** : 09 poulaillers industriels dont 01 unité pour poules pondeuses et 8 autres pour l'élevage de poulets de chair, dans un premier lieu, afin d'assurer l'autosuffisance, ce qui a été réalisée, ensuite la vente notamment vers les régions limitrophes.
- **Bovins (vaches laitières)** : 03 unités créées suite à l'ouverture de la piste agricole
- **Caprin** : il importe de souligner le regain d'intérêt portée à cette filière à l'ouverture de la piste qui a permis un accès facile aux champs de pâturage et à la forêt voisine, chose qui était impossible vu le relief escarpé de la région.
- **Apiculture** : cette filiale compte plus de 1000 rushes avec une moyenne d'exploitation de 02 familles sur 07 que compte le village.

a-2 Arbres (plantation et greffage) :

- Réalisation de plus de 1000 plantation et autant de greffage pour l'olivier.
- Inscription de plus de 1000 cerisiers dans le cadre du programme complémentaire du dispositif PPDRI de 2019.

a-3 Piste agricole et pâturage

- Inscription d'une extension de 02 kms de pistes dans le programme complémentaire 2019, et ;
- Défrichage de plus de 05 hectares, donc de nouvelles terres agricoles utiles.

a-4 Équipement :

grâce à l'ouverture de la piste agricole, le village dispose dorénavant de 5 tracteurs équipés, alors qu'auparavant, il y en avait qu'un seul, ce qui a facilité les conditions de l'investissement dans

[*] Projets de proximité de développement rural intégré.

les différentes branches d'élevages (acheminement du foin, de l'eau par citerne, l'accès facile aux exploitations, etc.)

En plus de ce programme qui a pu enclencher une véritable dynamique locale, il importe de souligner les réalisations individuelles des citoyens de ce petit village, à l'instar des opérations suivantes :

- Mise en place de 02 unités d'élevage de lapins (Cuniculture) ;
- Plantation et greffage de plus de 5000 oliviers ;
- Plantations de divers arbres fruitiers comme : le figuier, le pommier et le poirier.

Toutefois, il faut insister sur le fait que toutes les exploitations précédemment citées sont de type familial avec une main d'œuvre locale, chose qui a permis grandement et par conséquent l'absorption du chômage local.

b- Sur le plan des infrastructures de base et socio-culturelles:

À partir de 1998, une masse importante de projets fut réalisée, notamment la mise en place d'un réseau d'AEP et d'assainissement collectif qui sont opérationnels depuis le début des années 2000. La réalisation de ces deux projets est rendue possible grâce à des cotisations mensuelles dont chaque famille doit s'acquitter (200 DA par habitant adulte à l'exception des femmes, habitants hors territoire).

Pour ce qui est des immigrés, ils sont soumis à un tarif spécial qui est de 5 à 10 FF par mois et ce pour la réalisation de la première phase du projet. Actuellement, cette prime a été supprimée.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide publique, l'A.C.V avait misé sur la possibilité d'alimenter en eau potable les infrastructures publiques (école et logements de fonction), en contrepartie d'une aide des autorités locales, vue que le système de gestion du réseau est autonome (propriété du village).

Pour ce qui est des infrastructures socio-culturelles, le village compte un lieu de culte (une mosquée construite par la caisse du village, alimentée par les dons des fidèles du Mausolée de Sidi M'Hemed OUALI et des bienfaiteurs) ; ainsi qu'une maison de jeunes.

Avant de passer à la présentation des éléments clés sur lesquels reposent les finances de l'A.C.V, nous présenterons comme suit le plan d'action de l'A.C.V pour la période de 2013-2014. Celui-ci concerne des aides accordées aux :

- Familles nécessiteuses durant le mois de ramadan et les fêtes religieuses ;
- Personnes malades et handicapées ;
- Enfants démunis à la rentrée scolaire ;
- Veuves et orphelins ;

D'autres actions s'inscrivent dans des projets d'investissements durables, qui portent sur la formation du capital humain, en organisation des formations qualifiantes et des journées d'information pour : les agriculteurs des villages, les femmes au foyer, les jeunes chômeurs, les enfants scolarisés et les malades ainsi que les personnes âgées. Des activités annexes sont aussi prévues, à savoir :

- L'achèvement de la réalisation des fiches techniques concernant les différentes infrastructures se trouvant à l'intérieur du village (route, aire de jeux, stade, fontaine).
- La participation aux différentes activités de la D.A.S [*] et du croissant rouge algérien.
- Le renforcement de la coordination avec les autorités locales (APC [**], daïra et willaya).

[*] Direction des activités sociales.
[**] Assemblée populaire communale.

À noter aussi, la réalisation d'une chambre froide, au financement mixte et avec une grande contribution des autorités publiques. Cette structure est mise à la disposition des villageois à chaque fois que les circonstances l'exigent, surtout à l'occasion des fêtes de mariage, de circoncision des enfants ou des réceptions organisées dans le cadre des activités culturelles ou religieuses du village. Cette structure a permis au village de renforcer ses moyens organisationnels et an ayant même la possibilité d'organiser à l'avenir des fêtes d'ordre local, régional ou national.

3.3 Les ressources de la caisse du village :

Dans les statuts de l'A.C.V, il est prévu que les ressources soient constituées par :

- les cotisations de ses membres versées directement dans le compte de l'association.
- les dons en espèces ou en nature et les legs.
- les revenus des quêtes.
- les subventions consenties par l'Etat, la wilaya ou la commune.

Une fois collectées, les ressources sont versées dans un compte unique ouvert à la diligence du président et au nom de l'association au niveau d'une banque ou d'une institution financière publique.

Il est également prévu qu'en dehors des relations de coopération dûment établies, il est interdit à l'association de recevoir des fonds provenant des légations et organisations non gouvernementales étrangères. Et s'il doit être accepté, ce financement est soumis à l'accord préalable de l'autorité compétente.

Tableau N° 01 : Les différentes Recettes et dépenses du village

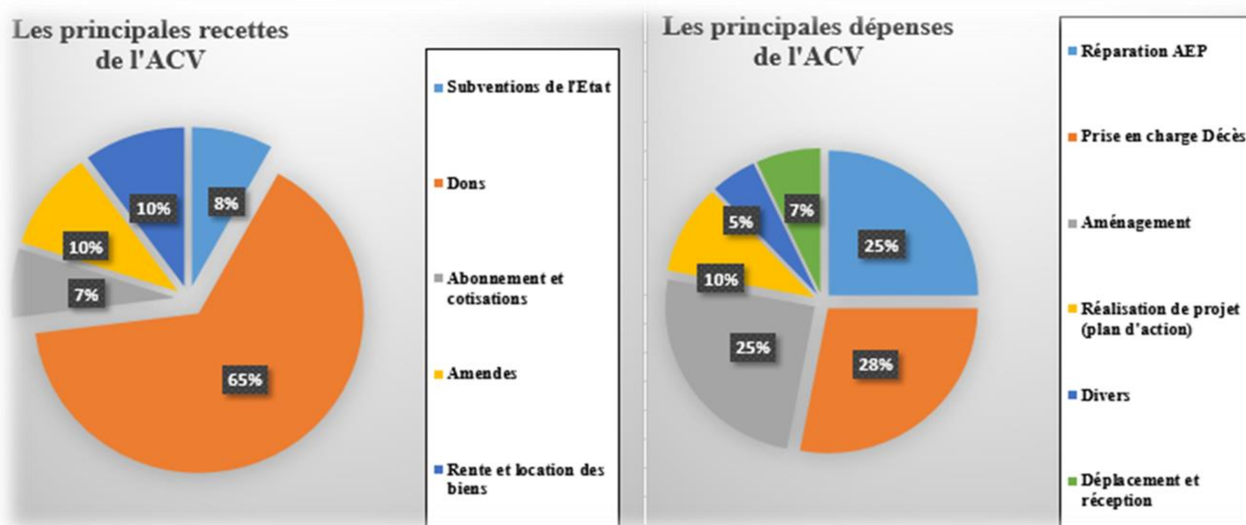
Recettes		Dépenses	
Subvention de l'Etat	8%	Réparation AEP *	25%
Dons	65%	Prise en charge Décès	28%
Abonnement et cotisations **	7%	Aménagement	25%
Amendes	10%	Réalisation de projet (plan d'action)	10%
Rente et location des biens	10%	Divers	5%
		Déplacement et réception	7%
Total des recettes	**100%**	**Total des dépenses**	**100%**

* Alimentation en eau potable

** Il s'agit d'un abonnement au réseau d'AEP qui est variable selon les périodes de l'année. Un système de tarification, proprement dit.

Source : Établi par nos soins à base des données de l'association de C.V de TAZROUT

Figure N° 02 : Les différentes Recettes et dépenses du village



Source : Établi par nos soins à base des données de l'association de C.V de TAZROUT

4. Conclusion

De tout temps, dans la société kabyle, la Tajmaât a toujours eu une place de choix dans l'organisation du village, et dans la gestion de ses affaires courantes. Une structure qui a fait ses preuves depuis des siècles et qui est souvent comparée dans son fonctionnement au modèle de la gouvernance des cités grecques et du sénat romain.

A l'heure actuelle où les problèmes économiques et sociaux sont légion, et vue la-quasi absence de liaison entre les autorités publiques et la population, notamment rurale, la Tajmaât est revenue au-devant de la scène, pour jouer un rôle de médiateur, de levier pour la création de la valeur ajoutée et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Par conséquent, les prérogatives de Tajmaât se manifestent à travers le concept de l'économie sociale et solidaire, et ce même s'il n'a pas souvent la même signification avec d'autres territoires, notamment ceux des pays développés. Ce constat peut se justifier par le fait que la Tajmaât est une organisation profondément ancrée dans l'histoire de la société kabyle, et nous sommes loin des modèles occidentaux, qui sont basés sur la mutualisation, les coopératives…etc. Dans l'espace kabyle, ce modèle d'économie sociale et solidaire est indissociable des valeurs que véhicule la Tajmaât et qu'on trouve dans tous les villages kabyles. Pour ces derniers, cette structure constitue une alternative et une solution pour atteindre un développement local durable, partant des initiatives citoyennes fondées sur le renforcement des capacités propres à chaque territoire et le village de TAZROUT en est le parfait exemple.

Pour couronner cette contribution, nous pouvons citer quelques villages qui ont mis en valeur cet aspect de solidarité, à l'image du village de ZOUVGA à IFERHOUNENE, ou même les villages qui ont pris une autre dimension de développement locale, tout en intégrant l'aspect écologique tels que les villages de TAOURIRT à BOUZEGUENE ou IGUERSAFENE à IDJER, etc. Cette dynamique est aussi renforcée par le concours de wilaya qui décerne chaque année un prix au village le plus propres de la willaya de Tizi-Ouzou, à titre d'encouragement et de la volonté d'asseoir une réelle dynamique de développement locale durable, qui contribuera certainement au développement national.

7. Liste Bibliographique:

- Ahmed Zaid, M., Abdelkhalek, T., & Ouelhazi, Z. (2013). L'économie sociale au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir: Paris, IPEMED.
- Ayeva, T. (2003). Gouvernance locale et renforcement des capacités. Quelques pistes de réflexion pour un développement territorial durable des collectivités rurales. *Centre de recherche sur le développement territorial*.
- Bessis, F., & Hillenkamp, I. (2013). Economie sociale et solidaire et économie des conventions: Larcier (Bruxelles).
- Collette, C., & Pigé, B. (2008). *Économie sociale et solidaire: Gouvernance et contrôle*: Dunod.
- Feraoun, M. (1982). *Le Fils du pauvre*. Paris: Le Seuil/coll « Points ».
- Lévesque, B., & Mendell, M. (2005). L'économie sociale: diversité des définitions et des constructions théoriques. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*.
- Seus, S. (2008). Laville Jean-Louis, 2007, L'économie solidaire. Une perspective internationale, Hachette Littératures, 383 p. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*.
- SOMÉ, S.-A. (2004). *Méthodologie de renforcement des capacités*, Série Documents De Travail DT-CAPES N° 2004-13.
- TEULON, F. (2000). *Le rôle économique et sociale de l'Etat et des administrations publiques*. Paris: éd-Ellipses.